



## COMMUNIQUE DE PRESSE



Et la lumière sera ! Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec la Ville de Lunéville, lève le voile sur l'une des singularités du Musée du Château : orphelin de son écrin depuis l'incendie du 3 janvier 2003, il a continué à vivre et à enrichir sa collection. Plus de 150 pièces seront présentées pour la première fois au public dans le cadre de l'exposition événement « Les coulisses du Musée / 10 ans d'acquisitions révélées ».

A voir dans les communs nord du 29 avril au 12 novembre 2017.

L'incendie qui a ravagé le château de Lunéville en 2003 a détruit en partie le Musée et de nombreuses œuvres originales. Dix ans après, qu'en est-il du travail de reconstitution des collections ?

**C'est le sens de l'exposition exceptionnelle qui sera présentée dans les communs Nord du 29 avril au 12 novembre.**

Au programme : la découverte d'œuvres présentées pour la première fois et l'occasion de revisiter l'histoire du Château des Lumières. Car c'est bien connu : jamais l'Histoire ne cesse de s'écrire.

Plus de 150 pièces originales seront proposées dans les cinq salles de l'exposition. Tableaux (dont celui du Duc François, réalisé par Pierre Gobert, et réalisé à Lunéville), faïences, livres, meubles et même cabinet scientifique. Le musée ouvre les portes de ses réserves et met en lumière le patrimoine acquis ces dernières années.

Les objets d'art ou du quotidien sont valorisés par les recherches autour de chaque œuvre et servent l'histoire du lieu. Les œuvres exposées parlent et racontent le château et ses habitants.

Ce travail a été porté par le Département, réalisé par l'équipe du Musée avec l'aide de la Ville de Lunéville, de la Région, et de l'Etat mais aussi des associations et des particuliers, sans laquelle le musée n'aurait pu mener à bien son projet.

Le musée du château, géré par le Département de Meurthe-et-Moselle depuis 2002, fait partie des 1 218 institutions ayant reçu l'appellation « Musées de France ».

La loi du 4 janvier 2002 encadre la gestion de ces collections d'intérêt patrimonial public, appartenant principalement à l'État et aux collectivités territoriales. Ce statut garantit les collections conservées et inscrites sur un inventaire régulièrement contrôlé : elles ne peuvent être ni vendues, ni cédées, ni intentionnellement détruites. La plupart des missions s'effectuent dans les « coulisses » du musée : conservation des biens patrimoniaux, restauration des œuvres pour améliorer leur lisibilité et les mettre en valeur, étude des collections.

**Inauguration officielle le vendredi 28 avril à 11 h en présence de Mathieu Klein, président du conseil départemental.**



Didier JACQUOT  
Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle  
Direction de la Communication  
☎ 03 83 94 54 74 – 06 03 22 20 58

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
✉ 48 esplanade Jacques-Baudot  
CO 90019 / 54035 NANCY cedex